



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des Monuments Historiques
de l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault)

060132

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

VU le Code du Patrimoine, Livre VI, Titres 1 et 2 ;
VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU la Commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 19 juin 2003 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son caractère pittoresque et de la relative homogénéité de l'ensemble ainsi que de la qualité des décors sculptés médiévaux et de la conservation des enduits de la nef ;
Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est inscrite au titre des Monuments Historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault), figurant au cadastre, section AM, parcelle n° 394, d'une contenance de 4a 50ca et de appartenant à la commune, identifiée sous le n° SIREN 213 401 417 ; celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau de la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.



Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Mariène COTTANCIN

Montpellier, le 15 FEV. 2006
Pour Le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Pierre RICARD

Département :
HERAULT

Commune :
LA LIVINIERE

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 05/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

